



## Aide aux trésoriers de diaconie

### Fiche 20 : Financement participatif / Crowdfunding

Le crowdfunding, ou « financement participatif » est un **outil de financement** qui permet de récolter des fonds auprès d'internautes donateurs via des **plateformes agréées de financement participatif** afin de financer un projet (culturel, social, culturel, etc.).

Ce système est particulièrement adapté pour les associations qui peuvent rencontrer des difficultés à mobiliser les fonds nécessaires à la mise en œuvre de leur projet via les modes de financements classiques.

Il existe 2 types de financement participatif utilisables pour les associations :

- Le **don** : sans contrepartie ou avec contrepartie symbolique/récompense (T-shirt, mug,...) ou en pré-commande d'un produit ou service. Il permet de financer l'association (fonds propres,...).
- Le **prêt** : qui permet de financer des projets via des prêts gratuits ou rémunérés. Le prêt a une durée maximale de 7 ans. Son montant est plafonné à **2 000 €** par projet s'il est rémunéré, ou et à **5 000 €** s'il ne l'est pas. Attention le coût peut être plus élevé qu'un prêt bancaire. Pour rappel, L'ABEJ Fédération nationale octroie des prêts aux diaconies adhérentes pour financer leurs projets au taux du Livret A (0,5% en 2021) sans frais.

Pour utiliser le financement participatif pour votre projet, il est nécessaire d'utiliser les services d'une **plateforme en ligne disposant des agréments nécessaires** (pour collecter et vous reverser les fonds, IFP pour des prêts,...) qui sont tenues de respecter la réglementation et les obligations correspondant à la collecte de fonds, la conservation et gestion de fonds, appel public à l'épargne ou la distribution de produits financiers.

Avant de vous lancer :

- Vérifier la maturité de votre projet
- Vérifier votre capacité à bien communiquer. Avez-vous des relais, des réseaux que vous pouvez mobiliser (de votre ABEJ ou Eglise, mais aussi tous les réseaux personnels des membres) ?
- Assurez-vous de disposer de ressources humaines compétentes, impliquées et disposant de temps pour réussir votre campagne.

Choisissez votre intermédiaire (> 300 plateformes) en :

- Vérifiant qu'il dispose bien des agréments nécessaires.
- Regardant ses process et modalités et vérifier qu'elles vous conviennent et notamment pourcentage des frais (de 4% à 12%, délai de redistribution des fonds, tableaux statistiques et d'analyse, liste et gestion des donateurs/prêteurs, émission des reçus, ...)